

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal

Du Jeudi 28 février 2

Convocation en date du 22 février 2008

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire

Absents excusés :

- Melle Forestier qui a donné pouvoir à Mr Watelle
- Mme Delerue qui a donné pouvoir à Mr Monchy
- Mr Debucoit qui a donné pouvoir à Mme Février
- Mr Pruvost qui a donné pouvoir à Mr Bourdon

Secrétaire de Séance : Mme Février

2/ Convention de mise à disposition des services entre la Communauté de Communes de la Morinie et la commune

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes de la Morinie fixant le mode de financement du service de voirie fixant le mode de financement du service de voirie à partir du 1^{er} janvier 2007 pour deux agents. Le financement est basé de la manière suivante : 50 % sur le critère population et 50 % sur la moyenne des heures effectuées les 3 dernières années. Il donne lecture de la convention proposée par le Conseil de la communauté de la Morinie.

Vote : Contre : 5

 Pour : 5 dont la voix du Président

 Abstention : 4

3/ Achat d'une parcelle pour aménagement de voirie

Mme Gabon vend une parcelle de 4 m² à la commune pour permettre l'élargissement de la rue (rétrécie à cet endroit). La dépense s'élève à 1 019.83

A l'unanimité, le conseil accepte cette transaction.

4/ Piégeage des rats

Trois personnes sont volontaires pour piéger les rats dans la commune : Mickaël Dernoncourt, Patrick Bouloy et Christian Dassonville. Tous les trois ont leur agrément pour piégeage. Ils

seront rémunérés à la queue de rat : 1.50 €. Chaque piégeur aura la possibilité de se faire vacciner contre la leptospirose (vaccin payé par la commune environ 100 € par personne) En cas de refus de vaccination, la personne signera une décharge.

DIVERS

-Monsieur Watelle tient à préciser qu'il n'est pas intervenu dans la vente du logement de l'école d'upen

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée